



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 537/2025

Objet : Circulation interdite rue du Grenier à Sel

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par Monsieur GROSNICKEL

En raison d'un déménagement au N° 16 rue du Grenier à Sel, afin de permettre le stationnement d'un fourgon et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite rue du Grenier à Sel le vendredi 19 décembre de 09H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les demandeurs.

ARTICLE 3 Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur GROSNICKEL

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 02 décembre 2025.

Le Maire
Alain CARTRON

